

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016

Réception par le Prefet : 29/03/2016

Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-10-1

Séance du jeudi 24 mars 2016

AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER, Mme VALLAT.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétence du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-4-3 du 8 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 de la politique de l'habitat, approuvant la nouvelle politique départementale de l'habitat,
- VU le Programme d'Intérêt Général départemental signé en date du 23 mai 2012,
- VU le Contrat Local d'Engagement départemental signé en date du 1^{er} novembre 2011 et modifié par avenant signé en date du 30 décembre 2013,
- VU le Programme d'Intérêt Général de Mulhouse Alsace Agglomération signé en date du 25 janvier 2012 et son avenant n° 1 signé en date du 30 juin 2014,
- VU le Contrat Local d'Engagement de Mulhouse Alsace Agglomération signé en date du 1^{er} juillet 2011,
- VU la délibération du conseil Général n° CG-2016-2-10-2 du 18 mars 2016 relative au budget primitif 2016 de la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde les subventions pour la lutte contre l'habitat indigne, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 118 000 € ;
- ❖ Accorde les subventions pour la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 19 350 € ;
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20423 et 204143.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité